

Le très honorable Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
80 rue Wellington
Ottawa, Ontario, K1P 5K9

9 mars 2020

Cher Premier ministre Trudeau :

Nous vous écrivons aujourd'hui pour souligner le soutien de l'Association canadienne contre la violence faite aux femmes à la [déclaration conjointe](#) du 3 mars 2020 publiée par Hébergement femmes Canada, en collaboration avec des partenaires de tout le pays, demandant au gouvernement de fournir un calendrier pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action national sur la violence faite aux femmes et la violence fondée sur le sexe. L'Association canadienne contre la violence fait écho à cet appel en faveur d'un plan d'action national audacieux, ambitieux et intersectionnel, et exhorte le gouvernement à reconnaître que son élaboration en temps opportun fait partie intégrante de la lutte contre la violence faite aux femmes et la violence fondée sur le sexe au Canada.

En outre, en tant qu'organisation nationale composée de représentants de centres communautaires de la violence sexuelle, de réseaux provinciaux et régionaux d'aide aux survivantes de la violence sexuelle et d'autres organisations travaillant avec des personnes ayant surmonté la violence sexuelle dans tout le pays, l'Association canadienne contre la violence et ses organisations membres souhaitent souligner l'importance vitale du Plan d'action national pour répondre aux besoins uniques des personnes ayant surmonté la violence sexuelle et des centres, organisations et groupes de défense des survivantes de violence sexuelle.

Au cours des dernières années, la demande de services de lutte contre la violence sexuelle a considérablement augmenté en raison de la sensibilisation et des préoccupations croissantes liées au mouvement #MoiAussi, aux difficultés que rencontrent les survivantes lorsqu'elles naviguent dans les systèmes et cherchent à obtenir justice ; aux taux élevés de violence sexuelle subie par les femmes handicapées ; aux expériences des immigrantes, des réfugiées et des nouvelles arrivantes ; et aux conclusions de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Bien que l'augmentation du nombre de personnes cherchant un soutien à la suite de violences sexuelles soit encourageante, les centres communautaires d'aide aux survivantes de la violence sexuelle et les groupes de défense de ces personnes luttent quotidiennement pour répondre non seulement à la demande croissante de services directs aux survivantes, mais aussi pour répondre aux demandes de formation, d'éducation et d'expertise en la matière que ces organisations offrent. Un Plan d'action national comprenant un examen complet des services de lutte contre la violence sexuelle est essentiel pour répondre au besoin urgent d'une approche coordonnée, cohérente et intergouvernementale pour répondre aux demandes non satisfaites et en constante augmentation de soutien et de services en matière de la violence sexuelle dans toutes les provinces et tous les territoires.

Par ailleurs, le Plan d'action national — et la communication en temps utile de son élaboration et de sa mise en œuvre — peut apporter des améliorations importantes en matière de prévention et de traitement de la violence sexuelle de la manière suivante :

- Remédier aux insuffisances et aux incohérences importantes dans le financement, d'une juridiction à l'autre, du soutien et des services aux survivantes de la violence sexuelle et des centres communautaires d'aide aux survivantes de la violence sexuelle, en particulier dans les régions rurales, éloignées et nordiques où l'accès à des services spécialisés en matière de violence sexuelle est souvent inexistant.
- Veiller à ce que l'ampleur et la complexité du travail, des services et de l'expertise fournis par les activistes et les organisations de lutte contre la violence sexuelle soient officiellement reconnus et que ce travail soit correctement rémunéré.
- Veiller à ce que les principaux problèmes et défis liés à la violence sexuelle qui relèvent de la compétence fédérale soient abordés, y compris le renforcement de la mesure d'intervention du système de justice pénale contre la violence sexuelle et l'obligation du Canada de respecter ses engagements en matière de droits de la personne dans ce domaine.
- Renforcer la compréhension et les stratégies visant à combler les lacunes juridiques et sectorielles qui créent des possibilités accrues de violence sexuelle, en particulier le trafic sexuel et l'abus sexuel des enfants.
- Améliorer la collecte de données sur les violences sexuelles, en mettant l'accent sur la compréhension des expériences des personnes les plus marginalisées, notamment les femmes et les enfants autochtones, les femmes handicapées, les femmes et les enfants nouvellement arrivés, immigrants, réfugiés et sans statut, et les personnes 2ELGBTQQIA.
- Mettre l'accent sur les expériences et les connaissances des personnes les plus exposées à la violence sexuelle, y compris les femmes handicapées, les femmes et les filles autochtones, les travailleuses du sexe, les femmes vivant dans la pauvreté, les femmes racisées et les femmes nouvellement arrivées, immigrantes, réfugiées et sans statut, afin que les stratégies proposées dans le plan d'action national conduisent à un changement systémique qui s'attaque aux systèmes et pratiques discriminatoires qui sont à l'origine de la violence sexuelle.
- Fournir des ressources adéquates pour soutenir la collaboration permanente entre toutes les organisations du secteur de la lutte contre la violence et d'autres organisations de la société civile œuvrant pour l'égalité, afin de favoriser des stratégies innovantes, intersectionnelles et transversales pour mettre fin à toutes les formes de violence faite aux femmes et de violence fondée sur le sexe.

En donnant suite à son engagement d'élaborer un Plan d'action national sur la violence faite aux femmes et la violence fondée sur le sexe en consultation avec toutes les parties prenantes, y compris les travailleurs de première ligne et les personnes ayant survécu à la violence sexuelle, le gouvernement a la possibilité de créer un changement significatif et systémique qui s'attaquera aux causes profondes de la violence faite aux femmes et de la violence fondée sur le sexe, dont la violence sexuelle

Nous espérons en apprendre davantage sur les mesures qui seront prises pour garantir que les besoins spécifiques des personnes ayant survécu à la violence sexuelle et des organisations et groupes de défense qui travaillent pour les soutenir seront inclus dans l'élaboration, le contenu et la mise en œuvre du Plan d'action national.

Sincères salutations,

Erin Whitmore

Directrice générale | Association canadienne contre la violence

info@endingviolencecanada.org



NL Sexual Assault Crisis and Prevention Centre



Association québécoise Plaidoyer-Victimes

